Réf. Farde e-Assemblées : 2619723

N° OJ : **134**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Sports.- Asbl "Back In The Dayz".- Subside spécifique : 50.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Back In The Dayz";

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique de 50.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 à l'attention de l'asbl Back In The Dayz pour le soutien au développement d'un projet de diffusion au C12.

Annexes :